



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
28 MAI 2025,
À 19 H 30, TENUE À LA SALLE DU
CAFÉ DÉLICES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

SONT PRÉSENTS :

André Elliott
Président

Daniel Marchildon
Conseiller

Roger Dickey
Conseiller

Jocelyn Girard
Conseiller

Ariane Marquis-Vézina
Conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M^{me} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 19 h 30.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-SE-LV-2909

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2025;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 28 mai 2025;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Adjudication de l'appel d'offres public Villebois 2025-01 - Entretien d'été et d'hiver des routes sous la responsabilité du GREIBJ – Localité de Villebois;
6. Changement de la limite de vitesse à 30 km/h entre le LEET et l'accès au camping du Mont Fenouillet à cheval;
7. Embauche du personnel pour la période d'été 2025;
8. Divers;
 - 8.1 Abrogation de la résolution V-SE-LV-2803 « Augmentation salariale des membres du conseil »;
 - 8.2 Augmentation salariale des membres du conseil pour l'année 2024;
9. Période de questions;
10. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2025

V-SE-LV-2910

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 28 mai 2025

V-SE-LV-2911

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 28 mai 2025 de la Localité de Villebois pour un montant total de 98 064,72 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 28 mai 2025.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Adjudication de l'appel d'offres public Villebois 2025-01 – Entretien d'été et d'hiver des routes sous la responsabilité du GREIBJ – Localité de Villebois

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James- Localité de Villebois a lancé l'appel d'offres public Villebois 2025-01 - Entretien d'été et d'hiver des routes sous la responsabilité du GREIBJ – Localité de Villebois;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission de l'entrepreneur suivant :

- Proulx et Genesse inc. à 938 445,28 \$ (excluant les taxes)



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE le président et la secrétaire-trésorière ont analysé la soumission reçue et qu'elle est conforme.

V-SE-LV-2912

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER l'appel d'offres Villebois 2025-01 – Entretien d'été et d'hiver des routes sous la responsabilité du GREIBJ – Localité de Villebois, à l'entreprise Proulx et Genesse inc. au montant total de 938 445,28 \$ (excluant les taxes) pour les cinq (5) prochaines années plus deux (2) années optionnelles et aux montants suivants pour chacune des années du contrat :

2025-2026	175 002,35 \$
2026-2027	181 125,88 \$
2027-2028	187 466,78 \$
2028-2029	194 029,78 \$
2029-2030	200 820,49 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Changement de la limite de vitesse à 30 km/h entre le LEET et l'accès au camping du Mont Fenouillet à cheval

CONSIDÉRANT QU'en période estivale cette portion de route est très achalandée dû au trafic des résidents du camping du Mont Fenouillet à cheval;

CONSIDÉRANT QUE cette route est composée de gravier et qu'elle dégage de la poussière lorsque les utilisateurs circulent à grande vitesse;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Villebois est responsable de l'entretien et de la sécurité de cette route.

V-SE-LV-2913

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

DE LIMITER la vitesse à 30 km/h dans la zone située entre le LEET et le camping du Mont Fenouillet à cheval;

D'INSTALLER des pancartes de limitation de vitesse dans les deux (2) sens de cette route dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle résolution avec les explications du calcul de la rémunération des membres du conseil doit être faite.

V-SE-LV-2915

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution V-SE-LV-2803 « Augmentation salariale des élus » et de la remplacer par une nouvelle résolution expliquant le calcul de la rémunération des élus pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Augmentation salariale des membres du conseil pour l'année 2024

V-SE-LV-2916

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une augmentation de 2 % à tous les membres du conseil;

QUE l'augmentation du salaire des élus soit calculée de la manière suivante :

Pour le président

Rémunération totale de 2023 (base + allocation) + 2 %;

La rémunération de base correspond au 2/3 du salaire total;

L'allocation au 1/3 du salaire total;

On divise le tout par 26 périodes de paie.

Pour les conseillers

Rémunération de base = salaire total du président / 4 + 2 %;

L'allocation correspond au salaire de base des conseillers / 2;

On multiplie le tout par 4 (4 conseillers) pour la base et l'allocation;

On divise le tout par 26 périodes de paie.

QUE cette augmentation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Période de questions

Cinq (5) personnes assistaient à la séance du conseil. Les questions des citoyens portaient sur les sujets suivants :

- Demande de limiter la vitesse à 30 km/heure dans les rues du village;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

- Ménage des fosses devant et des bordures de ciment devant les résidences;
- Installation des modules de ralentissement devant le parc et le mini-golf;
- Envoie d'une lettre aux citoyens leur demandant de respecter les installations du parc et du mini-golf.

10. Clôture de la séance

V-SE-LV-2917

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT
APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Madame Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James